



Plan de lutte contre l'intimidation et de la violence à l'école¹

2023-2024

Nom de l'école : École Polyvalente Nicolas-Gatineau	Nombre d'élèves : 3200 élèves	École primaire <input type="checkbox"/> École secondaire <input checked="" type="checkbox"/>
Date d'approbation du conseil d'établissement :		
Nom de la direction : Valérie Carrier		
Nom de la personne en charge de coordonner l'équipe de travail : Julie Dupuis		
Nom des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Catherine St-Amand-Guitard et Mélanie Lambert, psychoéducatrices		
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire de la vision commune et des valeurs provenant du projet éducatif de l'école : <i>Vers ma réussite et plus loin ENCORE</i> <ul style="list-style-type: none">• Engagement• Collaboration• Respect		

¹ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Révisé le : 10 mai 2023

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

Portrait de la situation – Analyse de la situation²

DONNÉES	PRATIQUES EN PLACE	
	FORCES	DÉFIS
<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du projet du code de vie; - Démarche d'intervention commune; - Poste de contremaitre en sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> -Plan d'intervention en situation d'urgence (protocole); -La possibilité de participer à des activités parascolaires; -Collaboration entre les différents corps d'emploi; - Surveillance et sécurité encadré et augmenté; - Disponibilité des directions en tout temps. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se donner un langage et des interventions communs et cohérents concernant les interventions à privilégier. -Que les élèves agissent de manière respectueuse et bienveillante entre eux et envers les membres du personnel.
<p>Enjeux à prioriser pour 2023-2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le système d'encadrement des élèves qui valorise la construction du comportement souhaité; • Prioriser les moyens qui seront identifiés aux plans d'action des unités; mise sur pieds d'un comité d'encadrement par unité; • Valoriser le protocole d'intervention et de prévention de l'intimidation ; • Faire de notre école un milieu bienveillant et sécuritaire pour le personnel et les élèves; 		

²Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Révisé le 10 mai 2023

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

Mesures et modalités applicables³

<p>Les mesures de prévention visant à contrer toutes formes d'intimidations ou de violences faites volontairement à une tierce personne :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer le code de vie; Application des interventions graduées; (voir démarche d'intervention dans le protocole); - Partenariat avec services régionaux et locaux et avec le corps policier (SPVG et SQ); - Formation du personnel (ex. ITCA) et rappel en début d'année de la démarche d'intervention et du protocole d'intervention et de prévention de la violence et de l'intimidation; - Tous les mandataires du Sport-Études et des sports parascolaires s'engagent à prendre connaissance du protocole d'intervention et du plan de lutte et d'intimidation. - Implication de l'école au sein du comité CVI; - Activités parascolaire durant les heures de diner; - Utiliser les systèmes d'encadrement des unités.
<p>Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communication avec les parents; - Consignation des notes et des observations dans Mozaïk (référence; aide-mémoire pour la déclaration d'un acte de violence ou d'intimidation dans le protocole); - Mise à jour du dépliant explicatif à l'intention des parents sur le site de l'école; - Conférences virtuelles offertes par la CSSD.
<p>Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber intimidation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec un intervenant de l'école pour effectuer un signalement; - S'adresser à la direction d'unité pour l'informer de la situation; - Documenter de façon détaillée tous les événements par écrit (formulaire de dénonciation d'un acte de violence ou d'intimidation). Voir : Protocole d'intervention et de prévention de la violence et de l'intimidation; aide-mémoire pour déclarer un évènement; - Consignation des incidents dans OPTANIA.

³ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Révisé le 10 mai 2023

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel constant fait aux membres du personnel sur l'importance de la confidentialité; - Transfert d'informations remis seulement aux personnes concernées; transmission des données aux parents qui touchent uniquement leur enfant - Accessibilité limitée aux personnes concernées.
Les actions qui doivent être prises 4 lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.	<i>Par tout adulte témoin</i> : Mettre en place la démarche d'intervention en cinq étapes; Informer la direction de la situation.
	<i>Par la direction des élèves impliqués</i> : Application du protocole d'intervention et de prévention de l'intimidation; Entrée des données dans Mozaïk et OPTANIA.
	<i>Par les parents des élèves</i> : Informer un intervenant de l'école de la situation.
Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à : ** Ce soutien est offert par <i>tous les membres du personnel de l'école</i> .	<i>Élève victime</i> : Soutien par le service TES-TTS, organisation des services éducatifs complémentaires.
	<i>Élève auteur</i> : Programme impact, organisation des services éducatifs complémentaires, soutien par le service TTS-SES.
	<i>Élève témoin</i> : Suivi de la dénonciation, organisation des services éducatifs complémentaires.
Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions éducatives du code de vie; - Interdits (agenda); - Application du protocole d'intervention et de prévention de l'intimidation.
Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation et de violence.	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention de l'équipe de direction, selon le protocole d'intervention et de prévention de l'intimidation; - Intervention du personnel de soutien, professionnel et enseignant ou autre intervenant; - Intervention du policier-éducateur, s'il y a lieu; - Signalement à la direction générale.

⁴ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Révisé le 10 mai 2023

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

Objectifs annuels 2023-2024⁵

	Objectifs	Indicateur	Moyens	Cueillette de données en cours d'année			Résultats obtenus
				Échéancier			
Élèves	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les élèves sur le sujet de l'intimidation et de la violence. ✓ Offrir aux élèves des lieux de rassemblements supervisés pour éviter l'isolement et faciliter la bienveillance. 		<ul style="list-style-type: none"> - Projet <i>Parapluie</i>; - Enseignement du comportement souhaité chez l'élève; - Rencontre individuelle ou de groupe; - Programme Impact; - #gardeçapourtoi pour l'unité 1. 				
Personnel	En tout temps, le personnel appliquera le code de vie de l'école.		<ul style="list-style-type: none"> - Formation continue; - Promotion du code de vie; systèmes d'encadrement dans les unités; - Application du modèle à cinq étapes (stopper la violence en cinq étapes). - Informer la direction de toute situation impliquant toutes formes de violences ou d'intimidations. 				
Parents	Tout au long de l'année, communiquer avec le parent pour toute situation et le rencontrer lors d'une soirée d'informations.		<ul style="list-style-type: none"> - Outils sur le site internet de la polyvalente Nicolas-Gatineau; - Développer de nouvelles méthodes de communication pour rejoindre les parents. 				

⁵ Modifications : Karina Marcotte, conseillère pédagogique en adaptation scolaire, CSD avril 2014

Révisé le 10 mai 2023

Plan de lutte pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble : Denise Lachapelle agente-pivot, CSPO janv. 2014

Propositions pour rehausser les sections **analyse de situation** et **planification** : Comité de travail « Évaluation » : France Langlais, Louis Robitaille, Nancy Simard, François Sirois, Paula St-Arnaud, version du 29 janvier 2014

<p style="text-align: center;">Mandataires sport (Sport-Études et parascolaire)</p>	<p>En tout temps, le personnel appliquera le code d'éthique émis dans leurs organisations respectives.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Formation de l'ensemble des mandataires du Sport-Études et des sports parascolaires en lien avec les mesures à prendre dans les cas de toutes formes de violences ou d'intimidations. - Cette formation doit être offerte par l'entremise de leur organisation respective. - Informer la direction de l'école de toute situation impliquant toutes formes de violences ou d'intimidations. - En cas de signalement, les mandataires appliquent les moyens acquis lors de la formation. 				
--	--	--	---	--	--	--	--

2023-2024:

Prochaines dates des rencontres	
Août-septembre	
Novembre-décembre	
Mars	
Juin	

Nom du coordonnateur :

Membres du comité :

Centre
de services scolaire
des Draveurs
Québec 



***À Nicolas-Gatineau, je peux faire la
différence***

**Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école
2023-2024**